

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL

ENTRE LES SOUSSIGNES :

NOM ET COORDONNÉES DE LA STRUCTURE PRÊTANT LE MATÉRIEL :

.....
.....

REPRÉSENTÉE PAR :(dénommée ci--après le "prêteur") d'une part,

Et

NOM ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE EMPRUNTANT LE MATÉRIEL :

.....
.....(dénommée ci-après "l'emprunteur") d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à définir les modalités du prêt de matériel entre le prêteur et l'emprunteur.

Article 2 : ACTIVITE CONCERNÉE, DURÉE DE L'EMPRUNT

Activité ou action pour laquelle l'emprunteur a besoin d'une mise à disposition de matériel :

Durée de la convention (durée du prêt), dates d'emprunt et de restitution du matériel :

Article 3 - RESPONSABILITÉ DE L'EMPRUNTEUR

L'emprunteur s'engage à faire un usage normal à des fins pédagogiques du matériel prêté et à respecter les conditions d'utilisations convenues avec le prêteur. L'emprunteur s'engage à la demande de l'établissement de n'installer que des applications demandées.

Tout sinistre (vol, dégradation, casse, panne...) devra être impérativement et immédiatement signalé auprès du collègue soit par courrier, soit par voie électronique.

En cas de vol, l'emprunteur devra faire les démarches nécessaires auprès des services de police, et sans délai, informer le Principal du Collège en lui donnant une copie de son dépôt de plainte.

En cas de casse ou de panne du matériel :

- si la responsabilité incombe à l'emprunteur, il lui appartiendra de se tourner vers son assureur afin de déclencher sa responsabilité civile. Le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur. Si le matériel a été acheté dans l'année, l'emprunteur remboursera la valeur d'achat (valeur toutes taxes comprises). Pour un matériel acheté antérieurement, l'emprunteur remboursera la valeur de remplacement.
- si la responsabilité n'incombe pas à l'emprunteur (par exemple, obsolescence du matériel), l'emprunteur se rapprochera de l'établissement afin de trouver une solution de remplacement.

L'emprunteur s'engage à être le seul utilisateur de l'appareil prêté.

Le matériel emprunté devra être restitué en main propre au prêteur.

Liste du matériel prêté	ETAT du matériel

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour le prêteur

Pour l'emprunteur